



# CQPM • Technicien de maintenance des systèmes informatiques



Gérer - Administrer

Informatique - Réseaux

## MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Les systèmes d'information se sont généralisés à tous les services de l'entreprise quel que soit son secteur d'activité et quelle que soit sa taille (bureautique, comptabilité, services commerciaux mais aussi la gestion de production, les méthodes, le bureau d'études et le réseau téléphonique...). L'activité du technicien de maintenance des systèmes informatiques s'inscrit dans un contexte de forte mutation des métiers à contenu technologique et d'évolution rapide de l'environnement professionnel.

L'ouverture du réseau informatique sur l'extérieur avec les connexions internet ou la mise en commun d'informations par des rapprochements en pôles de compétences est systématique. A chaque niveau de traitement de l'information, il existe des réseaux spécifiques, des passerelles permettant à la communication de s'établir d'un niveau à l'autre. Pour maintenir ces différents réseaux hétérogènes, l'entreprise doit faire intervenir différents spécialistes.

Le technicien de maintenance des systèmes informatiques est l'un de ces spécialistes. Il est la première personne que l'on contact dans une entreprise pour intervenir et fournir une solution technique d'infrastructure ou applicative et il assure également les tâches relatives au maintien en condition opérationnelle des matériels informatiques et des logiciels installés.

## ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :



#### ■ ■ ■ **Le déploiement des matériels et des services informatiques**

Cette activité consiste à déployer de nouveaux équipements informatiques à destination des utilisateurs (installation d'un poste de travail (nouvel arrivant), installation d'un périphérique utilisateur (imprimante, scanner...)) ou de nouveaux équipements de structure (routeur, borne wifi, serveur...) et de les intégrer au système informatique de l'entreprise. Cette activité vise également à déployer les services informatiques (logiciels utilisateurs (Windows, serveur d'impression...)). Une installation de matériel et de logiciel est donc à réaliser.

#### ■ ■ ■ **Le maintien en condition opérationnelle (MCO) du Système Informatique de l'entreprise**

Cette activité consiste à intervenir pour donner suite à un dysfonctionnement d'un système informatique déclaré par un utilisateur ou par l'intermédiaire d'une alerte logiciel, et pour anticiper les pertes de données en réalisant des sauvegardes des données des utilisateurs et des systèmes informatiques.

Cette activité consiste également à réaliser la mise à jour des logiciels.

#### ■ ■ ■ **Le maintien en condition de sécurité (MCS) du Système Informatique de l'entreprise**

Cette activité consiste à réaliser le déploiement de correctifs de sécurité du système informatique (SI) de l'entreprise, à accompagner et à vérifier l'application de mesures de sécurité des systèmes informatiques de l'entreprise et à traiter les incidents de sécurité.

## COMPÉTENCES

- Installer et configurer des matériels informatiques
- Installer et configurer des logiciels de services informatiques
- Réaliser la maintenance préventive du système informatique
- Remettre en état le système informatique
- Garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des services informatiques
- Sécuriser les équipements et sensibiliser les utilisateurs

## LES MÉTIERS LIÉS

- Technicien / Technicienne des systèmes d'information



### > Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

### > Identification

Niveau : 5  
N° Cert. : 1998 0173  
État : Active  
RNCP : RNCP39228

### > Dispositif d'accès

#### Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

#### Comment accéder à la certification ?

##### Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)